Ce décret se conforme aux principes de prévention fixés aux articles L. 4121-1 et L. 4121-2.

### Titre VI: Autres risques

### Chapitre Ier: Prévention des risques en milieu hyperbare.

■ Legif. ■ Plan 🍨 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗐 Jp.Admin. 🏯 Jurical

Par dérogation aux articles *L. 1111-2* et *L. 1111-3*, pour l'application du chapitre Ier du titre VI du livre IV de la quatrième partie de la partie réglementaire, un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions dans lesquelles l'effectif salarié et les règles de franchissement des seuils d'effectif sont déterminés.

# Livre V : Prévention des risques liés à certaines activités ou opérations

## Titre Ier : Travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure

#### Chapitre Ier: Dispositions générales.

L. 4511 – 1 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JOI

Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, liés aux travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure, sont déterminées par décret en Conseil d'Etat pris en application des articles *L. 4111-6* et L. 4611-8.

### Titre II : Installations nucléaires de base et installations susceptibles de donner lieu à des servitudes d'utilité publique

### Chapitre Ier: Champ d'application.

\_\_. 4521-1 LOI n°2013-619 du 16 juillet 2013 - art. 11

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Les dispositions du présent titre sont applicables dans les établissements comprenant au moins une installation nucléaire de base au sens de *l'article L. 593-1* du code de l'environnement ou une installation figurant sur la

p.711 Code du travail